



**Pôle missions support et transverses**

**Division des Examens et Concours**

DEC 1

Affaire suivie par :

Lucile Lefèvre de la Houplière

Cheffe de bureau

Sandrine De Haro

Gestionnaire

Tél : 04 67 91 48 24

Mél : ce.recdec-exapro-saenes-ex@ac-montpellier.fr

Rectorat

31, rue de l'Université

CS 39004

340064 Montpellier

Cedex 2

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR  
L'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**Session 2026**

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE  
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER  
CHANCELIÈRE DES UNIVERSITÉS**

**VU** le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

**VU** le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'état et à certains corps analogues ;

**VU** l'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**VU** l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2014 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**VU** l'arrêté du 5 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la session 2026 est composé comme suit :

**Présidente du jury :**

Mme Sylvie TAIX, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gard

**Vice-président du jury :**

M. Benoit BERTIN, attaché principal d'administration de l'État, rectorat de Montpellier

**Membres du jury :**

M. Charles Sébastien FERREIRA, attaché principal d'administration de l'État, collège Paul Bert, Capestang,

Mme Sandra GUILLOU, attachée principale d'administration de l'État, lycée Jean Monnet, Montpellier,

Mme Amandine MARTIN, attachée principale d'administration de l'État, université de Montpellier,

Mme Tiana-Maria RATOMAHENINA, attachée principale d'administration de l'État, rectorat de Montpellier,

Mme Séverine ROYON, attachée principale d'administration de l'État, CROUS, Montpellier,

Mme Agnès-Claire SAVARIAU, attachée principale d'administration de l'État, université de Montpellier Paul-Valéry, Montpellier

M. Frédéric VERZEAUX, attaché principal d'administration de l'État, lycée Pierre Mendès France, Montpellier.

**ARTICLE 2 :**

La présidente du jury est assistée d'un vice-président, lequel est appelé à remplacer la présidente dans le cas où celle-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

**ARTICLE 3 :**

La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Montpellier, le

27 NOV. 2025

Pour la rectrice et par délégation  
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL